

ABONNEMENT.
 SAUMUR : 30 fr.
 Un an : 16
 Six mois : 9
 Trois mois : 5
POSTE :
 Un an : 35 fr.
 Six mois : 18
 Trois mois : 10

On s'abonne :
 A SAUMUR, chez tous les Libraires.
 A PARIS, Chez DONGRELE et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 30 c.
 Réclames : 30
 Faits divers : 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois fois — poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 13 Septembre 1880.

La Déclaration.

L'Aurora de Rome consacre un article à la Déclaration des congrégations. Voici un extrait de cet article :

« Les feuilles radicales ne veulent avoir aucun ordre religieux en France, parce que leur présence les embarrasse et que leur action peut sinon neutraliser, du moins certainement retarder l'œuvre de la destruction sociale. En attaquant la Déclaration et en poussant le gouvernement à l'exécution des décrets, elles sont logiques. Mais les journaux conservateurs, et les journaux catholiques en particulier, pourquoi accueilleraient-ils mal cette inoffensive Déclaration ? Que contient-elle de blâmable ? Les chefs des congrégations religieuses déclarent que leur mission n'est pas de faire de la politique. Et cela est non-seulement vrai, mais encore notoire pour tous ceux qui ne veulent pas se créer, par calcul, des fantômes pour les combattre. Ils assurent ensuite qu'ils ne combattront pas les institutions actuelles que la France s'est données ou qui lui sont imposées. Ceci est encore une doctrine tout aussi vieille que les congrégations religieuses elles-mêmes.

« Ce que, dans leur Déclaration, affirment les supérieurs des congrégations, n'est que la traduction en mots clairs et sincères de faits qui ont eu lieu sous les yeux de tous. La France a trouvé bon de se donner différentes espèces de gouvernement, et les congrégations religieuses ne se sont jamais prononcées pour les unes plus que pour les autres; leur ministère s'est maintenu toujours dans la pratique, au-dessus des vicissitudes du temps et de la fortune des partis.

En tant que congrégations, les ordres religieux ne font pas de la politique, et les religieux sont comme tous les citoyens fran-

çais soumis à la légalité, à la Constitution révisable. Si la Déclaration n'avait dit que cela et n'avait exprimé que cette vérité banale et même dans les termes dont se sert l'Aurora, la Déclaration, dans sa rédaction très-incomplète au point de vue de la légalité politique, n'eût pas soulevé les mêmes critiques; c'est le mot de respect à la République, aux institutions chères à M. Cazot, qui a soulevé la critique des catholiques de France; et l'Union de Paris dit très-bien encore en répondant au Temps :

« Dès que la Déclaration fut livrée à la publicité de la presse, la République française, se jugeant suffisamment éclairée, s'empressa de la condamner. Alors elle trouvait que la situation était « tout à fait claire » et que le gouvernement ne devait pas hésiter à appliquer énergiquement les décrets du 29 mars. Aujourd'hui, elle affecte de voir une révélation dans ce fait que certains ordres religieux auraient refusé de signer cette formule de soumission désavouée par elle. C'est pousser un peu trop loin le cynisme.

« Pourquoi les congrégations assureraient-elles « de leur considération distinguée » le gouvernement qui les a proscrites, qui a croché des serrures de couvents et qui, par l'organe de son chef suprême, s'est écrié : Le cléricalisme, voilà l'ennemi ? Depuis quand la politesse oblige-t-elle les victimes à donner aux bourreaux des témoignages d'estime et de respect ? Le César de Belleville aurait-il la prétention de nous ramener aux temps où cette formule retentissait dans le cirque : Ave, Cesar, morituri te salutant ? »

M. Veran, de l'Étoile, ajoute :

« Le fait d'une Déclaration quelconque pour s'attirer les bonnes grâces de la République, quand on sait qu'il n'y a rien à attendre du régime actuel basé sur l'athéisme, et quand les Jésuites sont impitoyablement frappés, quand la proscription s'étend sur toutes les écoles des Frères, ce fait d'une Déclaration qui nous montre les congrégations comme cherchant à se réfugier dans une sorte d'indifférentisme politique, pour

sauver une situation qui ne peut être sauvée que par le triomphe de la monarchie chrétienne, nous a paru et nous paraît être encore une faute inutile. »

L'Univers a bien raison dans cet entre-filet :

« Les journaux opportunistes, unis aux radicaux, disaient, il y a quelques jours, que la Déclaration des congrégations religieuses était une bravade dont il fallait avoir raison en appliquant tout de suite les décrets. Aujourd'hui ces mêmes journaux, ayant lu dans le Temps que jusqu'ici deux congrégations d'hommes seulement avaient signé la Déclaration, ou du moins envoyé leur signature, s'indignent de ce retard et disent que les congrégations hésitant à signer, il ne faut pas hésiter à les frapper. La République française a tout un article des plus violents sur ce thème.

« Ainsi signer est une bravade qui mérite la mort, et ne pas signer est un acte de défiance et d'hostilité que la mort seule peut suffisamment punir.

« Pourquoi ne pas dire tout de suite que, quoi que fassent les congrégations, la parole donnée par le président du conseil des ministres ne sera pas tenue ? »

Les feuilles étrangères feraient bien de se fier au sens social, religieux et monarchique des catholiques français quand il s'agit de juger un fait politique de cette importance.

Deux cents magistrats n'ont pas craint de sacrifier leur position pour protester en faveur de la liberté religieuse, et l'on veut faire signer une Déclaration de respect au gouvernement qui frappe cette liberté ! Nous verrons la suite.

D'après l'Union, il est parfaitement établi que le gouvernement a participé à la Déclaration soumise à la signature des Congrégations, et l'Aurora assure que cette Déclaration est le résultat des pourparlers engagés entre le gouvernement français et la Cour de Rome. Il nous paraît impossible de supposer que l'ambassadeur de la République ait agi de son autorité privée, sans le consente-

ment du ministre des affaires étrangères, président du conseil. On affirme, du reste, que M. de Freycinet aurait consigné par écrit l'expression de ses désirs et de sa gratitude.

« Le gouvernement, poursuit l'Union, s'est donc pris au piège qu'il tendait à ses victimes, et c'est lui qui est exécuté, aux yeux des hommes pour lesquels la droiture et le respect de la parole donnée ont encore quelque valeur.

« L'habileté de M. Gambetta tourne en insigne maladresse; aux violences s'ajoute la perfidie, et l'énergie de la résistance ne fera pas défaut le jour où se produira une recrudescence de persécution.

« Nous avons dès le premier instant déterminé d'une manière précise le terrain sur lequel il nous convenait de porter nos appréciations.

« Nous jugeons donc inutile de répéter ici les sentiments que nous inspire un incident seulement envisagé par nous au point de vue politique. Le Catholicisme est la grande école du respect, et nous nous faisons un honneur de pratiquer ce respect.

« Mais, comme Français et royalistes, nous avons le droit et le devoir de flétrir les hypocrisies républicaines succédant aux attentats, et précédant de nouvelles violations du domicile, de la liberté, et des prérogatives sacrées de la conscience.

« La Déclaration restera, avec les signatures de l'épiscopat et des chefs de congrégations, comme une preuve de l'esprit pacifique apporté dans la lutte par les persécutés. Elle n'affaiblit pas la cause imprescriptible du Droit, et elle s'ajoutera comme une pièce à conviction dans le dossier qui servira tôt ou tard à dresser l'acte d'accusation contre le pouvoir républicain dont la honte égale la culpabilité. »

Chronique générale.

LES DÉCLARATIONS DES CONGRÉGATIONS.

La Semaine religieuse de Paris, organe of-

12 FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

UN DILIGENCE

(Suite.)
 Nous reprenons maintenant notre récit où nous l'avons laissé pour présenter nos personnages à nos lectrices, c'est-à-dire après le duel.

Cahuzac vient de monter dans la malle-poste et roule maintenant, à raison de quatre lieues à l'heure, sur la route de Bordeaux, où il va chercher Céleste pour la ramener à son père.

Pauvre Cahuzac ! après s'être si bravement battu tout à l'heure, pour avoir le droit de fumer, il n'y songe plus guère maintenant; il reste anéanti, brisé, sans mouvement ni pensée, au fond de la voiture qui l'emporte rapidement vers Bordeaux.

En arrivant le lendemain matin à Tours, le courrier de la malle, inquiet de ne pas avoir vu son voyageur donner signe de vie depuis le relais où le duel avait eu lieu, ouvrit timidement la portière.

Cahuzac ne bougea point.
 — Monsieur ! lui dit le courrier.
 Même silence.

— Monsieur ! insista l'homme, vous voici à Tours; où voulez-vous déjeuner ? Désirez-vous faire des provisions ?

Cahuzac secoua la tête sans répondre.

Le courrier ferma la portière.

— Pauvre jeune homme ! se disait-il, il n'a pas l'air d'aller beaucoup mieux que l'autre.

— Qu'est-ce qu'il y a donc, monsieur Morel ? dit le postillon, gros Tourangeau à figure rabelaisienne.

— Cela ne te regarde pas, paysan. Es-tu paré ?

— Oui, monsieur Morel.

— Eh bien, en route.

Et la voiture repartit sans incident nouveau.

A chaque relais, le courrier se présentait à la portière, mais les glaces étaient toujours levées, malgré une chaleur étouffante, et toujours Cahuzac conservait la même immobilité. Enfin, à cinq heures du soir, en arrivant à Mansle, le conducteur prit sur lui de lui faire porter un bouillon. Cahuzac le repoussait de la main, l'homme insista.

— Ce n'est pas raisonnable, monsieur, dit-il. Songez que vous devez revenir immédiatement sans vous arrêter à Bordeaux. Voulez-vous donc vous rendre malade ?

— Ah ! cela m'est bien égal, dit Cahuzac, d'un ton de profond découragement.

— Et la demoiselle du vieux monsieur que vous devez rejoindre à Arthenay ?

Cahuzac ouvrit les yeux, avala machinalement le bouillon qu'on lui présentait, et se rejeta dans son coin.

Enfin, l'on approchait d'Angoulême. On apercevait déjà, aux lieux du soleil couchant, les débris de la forteresse pittoresquement assise sur le piton du rocher sur lequel repose la vieille ville. Sans se rendre compte de ce qu'il faisait, Cahuzac s'était mis à la portière, suivant d'un œil mélancolique les flots de la Charente argentée par le soleil couchant. Tout à coup, sur le revers de la route, Cahuzac aperçut un groupe qui, à ses yeux, anima singulièrement le paysage.

Près d'une chaise de poste qu'un charbon réparaît, il sembla à Cahuzac voir resplendir la noble tête de Céleste. Le Gascon poussa un cri et, sans plus réfléchir, sauta sur la route, au risque de se rompre les os. La belle fille vers laquelle il courait leva les yeux : c'était bien Céleste. A la vue de Cahuzac, elle ne manifesta ni trouble, ni émotion.

Peut-être l'attendait-elle un peu.

— Ah ! vous voilà, lui dit-elle en souriant; vous arrivez à propos pour m'aider à relever ma voiture; nous sommes là depuis ce matin sans pouvoir y parvenir.

— Mademoiselle !... dit Cahuzac.

Seulement alors Céleste remarqua la physionomie bouleversée du jeune homme.

— Qu'avez-vous donc ? lui dit-elle.

— Ah ! mademoiselle !... votre père...

La voix du jeune homme s'arrêta brisée sur ce seul mot; il n'eut pas le courage d'en dire davantage.

— Mon père !... En effet, il a dû partir hier soir de Paris par la malle dont vous descendez. Comment n'y est-il pas ? où est-il ? Mais parlez donc, dit l'impétueuse jeune fille à Cahuzac, qui se tenait devant elle immobile et muet.

— Oh ! votre père !... répéta Cahuzac d'une voix étranglée.

— Rien n'est pis que cette horrible incertitude. Il est mort, n'est-ce pas ?

— Non, mademoiselle, blessé seulement.

— Blessé, et comment ? par qui ?

Cahuzac commença en tremblant le récit de son aventure; Céleste l'écouta sans dire un mot, sans faire un geste, les bras croisés sur sa poitrine soulevée par une respiration haletante. Dès que Cahuzac eut fini, la jeune fille se tourna vers son père, debout près d'elle dans son immobilité habituelle.

— César, lui dit-elle, ma voiture est-elle prête ?

— Oui, maîtresse, moi avoir vu le postillon atteler les chevaux.

— C'est bien.

— Où avez-vous laissé mon père ? ajouta-t-elle en s'adressant à Cahuzac, mais sans se retourner vers lui.

ficiel de l'archevêque de Paris, a reçu une note qui lui a été envoyée par M. l'archevêque de Paris et dont par conséquent il est inutile de faire ressortir l'importance. Voici cette note :

« Nous n'avons pas cru devoir jusqu'à présent nous occuper de la question qui concerne les congrégations non autorisées. Tout le monde sait que, d'après les inspirations de Rome, une Déclaration a été proposée à la signature des diverses congrégations. En voici le texte : »

(Suit le texte de la Déclaration absolument identique à celui qui a été publié par la *Guicane* et que nous avons donné.)

Après une liste fort longue des congrégations d'hommes « qui ont signé et envoyé ladite Déclaration au ministère des cultes », nous lisons :

« Quant aux maisons religieuses de femmes, elles sont si nombreuses qu'il serait trop long d'en détailler l'énumération. Nous savons que les quelques-unes qui sont en retard se disposent à envoyer au premier jour leur déclaration. »

M. Devès, président de la gauche républicaine, répond à M. Guichard une lettre dont voici les passages importants :

« Il y a entre nous, et je le regrette, une complète divergence de vues sur la conduite qu'il vient de tenir dans les circonstances actuelles. »

« Je ne saurais, pour ma part, m'associer à la pensée de convoquer à Paris la gauche républicaine en plénières parlementaires, car c'est bien à cette convocation collective qu'aboutirait nécessairement toute réunion anticipée du bureau, qui n'a point mandat d'agir seul. »

M. Henri Rochefort, dans l'*Intransigeant*, appuie les prétentions de M. Guichard ; il demande la convocation immédiate des Chambres. A ses yeux, il ne s'agit pas seulement de la question des congrégations : les représentants de la nation peuvent avoir d'autres affaires plus importantes à décider :

« Le droit de paix ou de guerre attribué aux Chambres est dans la Constitution, les vacances n'y sont pas inscrites. »

« Du train dont marchent les Freycinet et les Gambetta, il y a trop de chances pour que d'ici au commencement de novembre quelque furieux coup de vent emporte à la fois la branche... et l'oiseau. »

Le *Petit Parisien*, organe du député radical, M. Laisant, tient le même langage.

Nous croyons savoir que l'affaire Jung-Wachter prend des proportions beaucoup plus graves que l'on ne croyait d'abord. Un haut magistrat en a conféré avec le ministre de la guerre.

On dément le bruit que M. Challemel-Lacour, notre ambassadeur à Londres, soit venu à Paris, mandé par le ministre intérimaire des affaires étrangères ; mais, en fin de compte, il pourrait bien ne s'agir que d'un simple retard, en ce sens que M. Challemel viendrait, dit-on, conférer avec M. de Freycinet dès que celui-ci serait de retour. Des questions assez délicates menaceraient, paraît-il, de diviser les deux cabinets anglais et français et, de plus, l'attitude de M. Challemel à Londres, ses préférences affichées pour les radicaux et les républicains méconteraient fort l'entourage royal.

Un certain nombre de députés des départements sont arrivés à Paris depuis quelques jours, et leur visite obligée à M. Constans ne paraît avoir qu'un but : c'est de savoir pourquoi le gouvernement n'a pas sévi contre les communautés religieuses.

A cela le ministre de l'intérieur répond qu'il n'a pas été laissé libre d'agir comme il l'aurait voulu, et qu'il y avait certaines considérations devant lesquelles il a été lui-même obligé de céder.

En tout cas, M. Constans affirme que l'exécution des décrets n'est que suspendue, et que satisfaction sera donnée avant peu à la majorité de la Chambre.

Une personne revenant de la Suisse assure que le nombre des Français qui s'y achètent des « case di ricovero » (maisons de refuge), en cas d'événement en France, est considérable. Des étrangers aussi résidents à Paris prennent la même mesure de prudence.

On annonce que de nouvelles poursuites vont être intentées au journal le *Triboulet* à propos d'un article signé *Un Toulousain*, dans lequel le ministre de l'intérieur est accusé d'avoir reçu de l'argent en échange de diverses nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur.

L'auteur de cet article est M. R... de la R..., un ex-sous-préfet de l'Empire, qui en a revendiqué la responsabilité, et qui offre, dit-on, de fournir les preuves des faits qu'il a avancés.

Dans cette nouvelle épreuve, le *Triboulet* peut être sûr de retrouver toutes les sympathies qui l'ont entouré à l'occasion de ses nombreux procès.

TAHITI.

Voici quelques détails intéressants sur Tahiti, qui vient de s'annexer à la France :

La population de Tahiti est évaluée à environ 7,000 habitants.

Presque tous les habitants savent lire ; un grand nombre d'entre eux écrivent. Ils sont doués d'une certaine facilité de parole et d'un esprit vif et enjoué ; ils sont, en outre, très-courageux.

Extérieurement, les Tahitiens sont bien pris ; d'une taille élevée, d'une physionomie

douce, la teinte de leur peau est uniformément cuivrée. Ils sont, en général, robustes et lestes ; ils appartiennent à une variété de la race malaise.

La superficie totale de Tahiti et de la presqu'île de Tairabu est de 404,215 hectares ; la fertilité du sol est admirable. De nombreux ruisseaux y entretiennent partout dans la plaine une fraîcheur délicieuse. Les montagnes y sont couvertes d'une végétation luxuriante jusque sur leurs sommets les plus élevés. On y récolte l'indigo, le tabac, la canne à sucre, le café, et un nombre considérable de fruits.

Tahiti produit des bois de construction, d'ébénisterie et de charonnage. Ses côtes sont d'un accès facile pour les navires.

Le premier navigateur français qui aborda à Tahiti fut Bougainville. Il fut si frappé à la vue de cette île d'arbres toujours verts, de fleurs toujours renaissantes, de fruits sans pareils et de femmes encore douées de l'innocence de l'âge d'or, qu'il lui donna le nom de « Nouvelle-Cythère » ; en ce temps-là, on ne voyait rien au-dessus de la mythologie.

En 1797, une compagnie de missionnaires protestants, agents de la Société des missions de Londres, s'établit à Tahiti ; ces missionnaires finirent par vouloir s'emparer du gouvernement de l'île ; ils tentèrent de couvrir du pavillon britannique les terres du royaume tahitien, mais ils ne purent y parvenir, et, en 1842, la reine Pomaré et les grands chefs rédigèrent un acte par lequel ils sollicitaient le protectorat de la France.

L'amiral Dupetit-Thouars accepta au nom de Louis-Philippe.

Alors, les missionnaires s'agitèrent, et l'un d'eux, nommé Pritchard, écrivit à Londres afin de se plaindre des empiètements de la France. Sa dépêche fut envoyée par lord Palmerston aux Tuileries. L'Angleterre menaçait. L'Angleterre voulait qu'on baissât pavillon devant le missionnaire protestant Pritchard dont on avait dérangé le commerce. Louis-Philippe céda, et M. Guizot, son premier ministre, démontra à la tribune comme quoi il fallait céder ! La France paya une indemnité de 25,000 fr. à M. Pritchard.

Jusqu'en 1852, diverses révolutions éclatèrent à Tahiti ; mais, depuis cette époque, la plus profonde tranquillité n'a cessé d'y régner.

Les Tahitiens se sont donnés à nous ; il nous reste à en faire des citoyens français.

Etranger.

L'*Etoile Belge* nous apporte une nouvelle qui, sans être de nature à nous surprendre, n'en est pas moins fort grave. « On nous écrit de Berlin, dit ce journal, savoir de bonne source qu'une alliance offensive et défensive a été conclue entre l'Allemagne et l'Autriche, à la suite des conférences de M. de Bismark et du baron Haymerlé. »

Depuis l'année dernière, l'Europe est habituée à considérer l'alliance austro-allemande comme un fait accompli ; mais le caractère et la nature de cette alliance n'étaient pas parfaitement connus. Si la nouvelle donnée par le journal belge est exacte, ce que nous sommes porté à croire pour notre part, nos prévisions se seront réalisées à la lettre. L'entrevue de Friedrichsruhe aura été le complément de l'entrevue d'Ischl et du voyage de M. de Bismark à Vienne l'année dernière.

Il faut donc s'attendre à des événements nouveaux. Il est certain qu'un traité d'alliance offensive et défensive est conclu en prévision d'une éventualité prochaine.

Le feu couve en Orient et les cendres qui le recouvrent ne sont pas refroidies. Il faudrait bien peu de chose pour allumer l'incendie qui nous menace. Qui sait si la démonstration navale ne sera pas le commencement de nouvelles complications ?

L'Allemagne et l'Autriche se tiennent prêtes à faire prévaloir leurs prétentions. Les nations qui ont des intérêts opposés ont juste le temps de s'entendre pour opposer une digue aux flots qui montent. La vigilance et l'attention sont plus nécessaires que jamais.

TURQUIE. — Constantinople, 10 septembre.

Riza-Pacha télégraphie que les Albanais sont résolus à résister.

Le conseil de cabinet a été convoqué immédiatement.

On assure que le Sultan est disposé à employer la force contre les Albanais.

Au sujet des réformes en Arménie, on croit que les puissances proposent l'autonomie comme dans le Liban.

Chronique militaire.

ÉTAT DES OFFICIERS. — Nous extrayons de l'*Annuaire de l'armée française* les renseignements suivants qui présentent le plus haut intérêt :

État-major général. — L'état-major général comprend : 100 généraux de division et 200 généraux de brigade en activité ; 3 maréchaux de France et 40 généraux de division en disponibilité ; 23 généraux de division et 27 généraux de brigade en réserve ; 76 généraux de division et 185 généraux de brigade en retraite ; soit un total de 627 officiers généraux, dont 3 maréchaux, 209 divisionnaires et 412 brigadiers.

Infanterie. — 175 colonels, 175 lieutenants-colonels, 958 chefs de bataillon, 1,251 capitaines, 3,324 lieutenants et 2,956 sous-lieutenants de l'armée permanente, donnant un total de 41,839 officiers.

49 officiers servant au titre étranger ; 102 officiers arabes ; 3,375 officiers de réserve ; 7,336 officiers de l'armée territoriale ; au total, 23,014 officiers d'infanterie.

Cavalerie. — 88 colonels, 90 lieutenants-colonels, 292 chefs d'escadrons, 1,071 capi-

— A trois lieues au-delà d'Orléans, à un village du nom d'Arthenay.

— A l'auberge de la poste, sans doute ?

— Oui, mademoiselle.

— Merci, dit Céleste en s'élançant dans sa voiture.

Cahuzac se disposait à la suivre, Céleste l'arrêta d'un geste de reine.

— Oh ! non, dit-elle, jamais cela !

Cahuzac resta pétrifié, et regarda s'éloigner la voiture absolument comme la femme de Loth dut regarder l'incendie de Sodome. Enfin, il sortit de son abattement, enfonça les deux mains dans son épaisse chevelure, ce qui, chez le Gascon, était le signe non équivoque de l'émotion arrivée à son paroxysme.

— Non, se dit-il, non, je ne l'abandonnerai pas ainsi, et malgré l'horreur que je lui inspire désormais, je la suivrai, je l'accompagnerai malgré elle.

A peine avait-il pris cette chevaleresque détermination, qu'il grimpa en courant la côte d'Angoulême et arrivait essoufflé à l'hôtel de la poste, criant comme Richard III : « Un cheval ! un cheval ! mon royaume pour un cheval ! »

Cinq minutes plus tard, il était en selle et galopait sur les traces de Céleste. Quand il eut atteint la chaise de poste, il se plaça en garde d'honneur à la portière de droite. Mais l'altière jeune fille ne tourna pas la tête et n'eut pas même l'air de s'aper-

cevoir de la présence de son cavalier servant pendant le reste du voyage.

Cahuzac prenait philosophiquement la chose.

— Après tout, se disait-il, c'est déjà quelque chose, qu'elle me souffre la sans rien dire.

Les voyageurs mirent vingt-quatre heures pour arriver à Arthenay. La nuit tombait quand la voiture de Céleste s'arrêta devant l'hôtel de la Poste. Une vingtaine de paysans stationnaient dans la rue, un prêtre précédé de deux enfants de chœur et du sacristain armé d'une lanterne arrivèrent en même temps que Céleste.

— Q'est-ce cela ? dit en tremblant la jeune fille à une vieille paysanne agenouillée près d'elle.

— Ma belle demoiselle, c'est les sacrements qu'on porte au voyageur blessé qui est là-haut.

— Priez pour lui, dit Céleste en laissant tomber sa bourse dans le giron de la vieille.

Et la jeune fille, après une courte prière mentale, franchit d'un pas ferme l'escalier de bois qui conduisait dans la chambre du malade. Cette chambre était lugubre. Un mauvais papier, que l'humidité faisait tomber en lambeaux le long des murailles, laissait voir des plâtres dégradés où l'eau suintait en filets noirs. Deux chandelles brûlaient sur une table boiteuse ; leur lumière vacillante dessinait des ombres fantastiques sur les solives du plafond et sur un grabat garni de rideaux de serge verte que le temps avait noircis. Le ma-

lade râlait faiblement dans les bras de sa garde.

Un enfant de chœur transformait la commode en autel, la recouvrait d'une serviette blanche et y plaçait méthodiquement les chandelles. Le prêtre, agenouillé près du lit, psalmodiait les prières des agonisants. Céleste s'approcha pour embrasser son père. En sentant sous ses lèvres le front glacé du vieillard, elle ne put retenir un cri d'angoisse :

— O mon Dieu, dit-elle d'une voix étranglée, il est mort ! il est mort !

— Non, pas encore, dit la garde. Après cela, ajouta-t-elle comme correctif, le pauvre cher homme n'en vaut guère mieux.

Céleste s'était laissée tomber sur ses genoux.

— Seigneur, dit-elle en joignant convulsivement les mains, que votre volonté soit faite et non la mienne !

Le prêtre s'était levé ; croyant, sans doute, que l'agonie approchait de son terme, il saisit les saintes huiles et en oignit le front du malade. Cette scène était solennelle.

— Que par sa sainte onction et sa tendre miséricorde, dit le prêtre en levant les yeux au ciel, le Seigneur, notre Dieu, vous pardonne et vous fasse remission de vos péchés.

— Ainsi soit-il, mon père, ainsi soit-il, dit Céleste toujours agenouillée, la tête dans ses mains.

Le prêtre se disposait à sortir. Céleste aperçut derrière lui un grand vieillard vêtu de noir ; elle

devina que c'était le médecin.

Il y a deux hommes que je ne comprends qu'avec des cheveux blancs : ce sont le médecin et le prêtre.

— Docteur, dit Céleste, ne me cachez rien. Avez-vous quelque espoir ?

— Bien peu, mademoiselle, bien peu, je ne saurais vous le dissimuler. Cependant, ajouta-t-il, en voyant les yeux de Céleste s'ouvrir démesurément, la constitution du malade est robuste et, avec de grands soins, peut-être...

— Oh ! les soins ne lui manqueront pas, docteur, s'écria Céleste en s'accrochant à cette faible branche, et nous le sauverons, docteur, n'est-ce pas ? nous le sauverons, vous me le promettez, ajouta-t-elle en secouant par une étreinte fébrile le bras du vieillard.

Le bon docteur, ému de cette douleur sans faste, n'eut pas le courage de dire qu'à ses yeux la partie était à peu près complètement perdue. Il s'en tira par une phrase ambiguë :

— Tout ce que la science pourra faire, nous le ferons, lui répondit-il.

Après avoir balbutié ces mots, le docteur donna ses instructions à la jeune fille et se retira, bien convaincu que cette visite était la dernière qu'il ferait au malade.

(A suivre.) ÉDOUARD DUBIN.

taines, 998 lieutenants et 830 sous-lieutenants de l'armée permanente, donnant un total de 3,379 officiers ; 45 officiers indigènes, 780 officiers de réserve ; 898 officiers de l'armée territoriale ; au total, 5,092 officiers de cavalerie.

Artillerie. — 86 colonels, 86 lieutenants-colonels, 344 chefs d'escadrons, 1,280 capitaines, 808 lieutenants et 327 sous-lieutenants de l'armée permanente, donnant un total de 2,904 officiers, 1,233 officiers de réserve ; 1,280 officiers de l'armée territoriale ; soit un total de 5,414 officiers d'artillerie.

Génie. — 43 colonels, 42 lieutenants-colonels, 158 chefs de bataillon, 455 capitaines, 112 lieutenants et 91 sous-lieutenants de l'armée permanente, donnant un total de 901 officiers. 174 officiers de réserve ; 433 officiers de l'armée territoriale ; au total, 1,508 officiers du génie.

Gendarmerie. — 16 colonels, 18 lieutenants-colonels, 103 chefs d'escadrons, 319 capitaines, 272 lieutenants et 92 sous-lieutenants de l'armée active, donnant un total de 823 officiers ; 1 colonel de la réserve de l'armée active ; 17 officiers de l'armée territoriale ; au total, 505 officiers de gendarmerie.

Douaniers. — 28 chefs de bataillons, 150 capitaines, 324 lieutenants ; au total, 505 officiers.

Chasseurs forestiers. — 294 officiers à pied, dont 151 capitaines, 80 lieutenants et 63 sous-lieutenants ; 16 officiers à cheval, dont 9 capitaines, 1 lieutenant et 7 sous-lieutenants ; au total, 310 officiers.

Récapitulation. — 37,120 officiers, dont 19,925 dans l'armée permanente, 6,147 de réserve et 11,048 de l'armée territoriale.

Fonctionnaires assimilés aux officiers. — 10,909 se répartissant de la manière suivante : 39 ingénieurs des poudres et salpêtres ; 540 gardes d'artillerie ; 160 contrôleurs d'armes ; 1,340 adjoints du génie, dont 870 de l'armée permanente et 470 de l'armée territoriale ; 494 fonctionnaires de l'intendance ; 3,578 médecins ; 491 pharmaciens ; 2,516 officiers d'administration ; 48 aumôniers ; 984 vétérinaires ; 75 interprètes ; 245 agents du télégraphe ; 8 directeurs d'ouvriers de chemins de fer de campagne ; 120 professeurs civils employés dans les diverses écoles ; 42 greffiers de tribunaux ; 26 comptables des établissements pénitentiaires ; 333 officiers en retraite employés dans les divers bureaux, établissements et tribunaux. Au total : 10,909 fonctionnaires assimilés aux officiers.

En résumé : 24,713 officiers armée permanente, 7,679 réserve active, 15,647 armée territoriale.

Total : 48,039 officiers.

Il paraît que le général Farre veut transformer la coiffure de la gendarmerie en lui enlevant le bicorne légendaire pour lui substituer le casque de cavalerie nouveau modèle.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. l'abbé Renou, vicaire à Saint-Nicolas de Saumur, a été nommé curé de la même paroisse.

Son installation officielle aura lieu dimanche prochain.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE D'ANGERS.

Nous sommes heureux de faire connaître les succès obtenus, dans le cours de l'année 1879-1880, par les élèves de la Faculté de droit de l'Université catholique d'Angers. Cent vingt-huit candidats ont subi, devant les diverses facultés de l'Etat, les épreuves pour le baccalauréat et la licence, CENT HUIT ont été reçus ; sur DOUZE candidats qui se sont présentés au doctorat, trois seulement ont été ajournés.

Ces succès si nombreux sont la meilleure preuve de la prospérité de l'Université d'Angers, de la science des professeurs et de l'application soutenue des étudiants.

On lit dans l'Etoile, d'Angers :

Nous avons annoncé dans notre numéro du 8 septembre, après un autre journal d'Angers, que les habitants de la commune de Louresse avaient refusé de l'eau aux

soldats du 77^e, se rendant à Poitiers aux grandes manœuvres.

M. le maire de Louresse, qui a fait une enquête à ce sujet, nous prie d'annoncer que cette nouvelle est entièrement controuvée.

Nous nous étions permis de douter du fait et nous sommes très-heureux d'avoir à le rectifier.

Météorologie. — Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante :

« Temps variable régnera sur les îles de la Grande Bretagne, sur la France et le nord de l'Espagne, entre le 10 et le 17.

» Nombreuses perturbations traversent l'Océan entre les 35° et 40° degrés. »

Un concours pour le surnumérariat de l'Administration des Contributions indirectes aura lieu, au chef-lieu de chaque département, le 10 novembre 1880.

Les conditions d'âge pour l'admission au surnumérariat sont fixées ainsi qu'il suit par les règlements :

Pour le service des bureaux, 49 ans au moins et 25 au plus ;

Pour le service actif, 20 ans au moins et 25 ans au plus.

Néanmoins, peuvent être nommés surnuméraires à 18 ans les fils des employés des Contributions indirectes, ainsi que les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences.

Les jeunes gens à qui il manque moins d'une année pour atteindre le maximum d'âge peuvent se présenter à l'examen ; mais, s'ils sont reconnus admissibles, ils ne sont appelés à commencer leur surnumérariat qu'à l'âge réglementaire.

Sont exceptionnellement admis à concourir jusqu'à l'âge de 30 ans les postulants qui justifient de services militaires dont la durée compense le temps qui les place en dehors de la limite d'âge, ainsi que ceux qui justifient de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces à fournir, à la Direction des Contributions indirectes, à Angers, rue Volney, ou à la Sous-Direction de Saumur, rue de Poitiers. Ils devront se faire inscrire avant le 1^{er} octobre. Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

POITIERS.

Le 77^e de ligne est arrivé samedi à Poitiers. Il est cantonné dans les rues de l'Éperon, du Puygarreau, du Chaudron-d'Or, des Grandes-Ecoles, de la Galère, Place d'Armes, rues de la Préfecture, des Hautes-Treilles, Basses-Treilles, Neuve de la Mairie, Saint-Porchaire et les rues non dénommées situées dans le même quartier.

Le départ pour les manœuvres commence aujourd'hui lundi.

Le *Journal de l'Ouest*, de Poitiers, publiait vendredi une note dans laquelle il demandait pourquoi les télégraphistes du 77^e et du 125^e sont assimilés à des soldats de 2^e classe, alors que leurs collègues de Tours, de Saumur et d'Angers sont assimilés aux sous-lieutenants de cavalerie.

Aujourd'hui, dit le même journal, nous apprenons que les réservistes télégraphistes du 125^e et du 68^e de ligne, bien qu'ils aient subi en 1878 des examens très-satisfaisants, se voient, sans en comprendre la cause, cantonnés à Poitiers, pendant les grandes manœuvres, l'administration les ayant remplacés par des aspirants surnuméraires du bureau télégraphique de Poitiers.

Pourquoi alors avoir institué un corps de télégraphistes auxiliaires (militaires) ?

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

M. l'abbé Compain, fils de l'honorable ingénieur de ce nom et vicaire de Notre-Dame de Poitiers, est parti pour le noviciat que les Pères Jésuites viennent d'établir sur la principauté de Galles, dans la libre Angleterre, pour remplacer le noviciat d'Angers.

On ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de l'indomptable énergie des fils de saint Ignace, qui, persécutés ou chassés d'un lieu, secouent, comme les apôtres, la poussière de leurs souliers, et s'en vont planter leurs tentes ailleurs, ou du sacrifice double-

ment généreux de ces jeunes hommes qui quittent famille et patrie pour s'attacher à la Compagnie de Jésus, si injustement persécutée.

» Espérons que l'exil de M. l'abbé Compain ne sera pas éternel et qu'il reverra la terre de France avant la fin de son noviciat.

» Les persécuteurs passeront et la Compagnie de Jésus demeurera. »

Le premier président a rendu son ordonnance dans l'affaire des Révérends Pères Taupin et Thébaud, contre le préfet de la Vienne et les commissaires de police Tourte et Delalande. Par cette ordonnance longuement et fortement motivée, le premier président affirme sa compétence et déclare qu'il y a lieu d'informer.

CHATELLERAULT.

Tous les jours nous voyons arriver des accidents déplorables causés par des champignons mangés sans discernement, mais cela ne corrige pas les imprudents. Une famille presque tout entière a été empoisonnée par le cryptogame connu des botanistes sous le nom de champignon *émétique*.

M^{me} Champigny, fermière à La Gornière, commune de Châtellerault, en mangea dimanche soir à son souper, avec ses trois filles. Le lendemain matin elle vint vendre son lait à la ville comme de coutume, mais elle fut prise de coliques violentes, et malgré tous les secours de la médecine, succomba la nuit suivante. Ses trois filles sont très-malades et on craint pour leurs jours. Le fils et le domestique heureusement étaient à la ville et n'ont pas partagé le plat vénéneux.

Il paraît que le champignon avait été vendu par une de ces femmes qui vont en chercher dans les bois. Il serait bien à désirer que la police exerçât un contrôle sévère sur tous les champignons mis en vente. Quand la vie en dépend, la chose en vaut la peine.

La mort de la fermière Champigny est d'autant plus regrettable, que c'était une excellente femme, veuve depuis deux ans, et qui conduisait la culture de la ferme avec une rare intelligence.

NANTES.

Vendredi matin, un accident est survenu à Nantes dans l'usine des Tramways nantais. Un tuyau de réservoir à air s'est rompu par suite d'une trop forte pression. Des débris de toiture et de matériaux projetés au dehors ont tué le second mécanicien des pompes nommé Isambert, et blessé un chef mécanicien.

Bien que l'accident soit arrivé à 7 heures, les constatations légales n'ont pu être faites qu'à 10 heures et demie, après quoi les tramways ont repris leur service.

LE MANS.

Dans la nuit de lundi à mardi, le train 28, de Brest à Paris, est arrivé au Mans avec un grand retard. Il a fait la plus grande partie de son parcours au milieu d'un orage épouvantable. Les éclairs se succédaient de seconde en seconde et étaient accompagnés de violents coups de tonnerre ; plusieurs fois les voyageurs ont vu les zigzags de la foudre qui tombaient à peu de distance du train.

Entre Montsûrs et Neau, les voyageurs ont entendu des coups répétés de pétards qui avaient été placés sur les rails par les gardiens des stations, pour faire arrêter le train. La tempête avait déraciné des peupliers et les avait jetés sur la voie. C'est grâce à la vigilance des employés, qui ont parcouru la voie pendant la nuit, au milieu de la tempête, qu'on n'a eu aucun accident à déplorer.

Publications de mariage.

Henri-Joseph Bertiaux, domestique, et Vinerie Ysoie, domestique, tous deux de Saumur.

Paul-Aimé Roger, jardinier, de Saint-Lambert-des-Lévées, et Eugénie-Marceline Huet, demoiselle de magasin, de Saumur.

Jean-Henri-Maurice Dunas, boulanger, et Victoire Biémond, couturière, tous deux de Saumur.

Paul-Marie-Jacques Collet, tailleur d'habits, et Ernestine-Marie Bigot, sans profession, tous deux de Saumur.

François Doussain, aubergiste (veuf), et Léonie Vasseu, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Faits divers.

Un regrettable accident est arrivé mardi à Guineamp, pendant une manœuvre d'infanterie, aux environs de Plouisy.

Le nommé Fritte, soldat au 48^e régiment de ligne, placé en éclaireur, passait la tête dans la meurtrière d'un mur, lorsqu'un de ses camarades, posté derrière, qui ne l'avait pas aperçu, fit feu dans la direction du trou.

Fritte, atteint en plein visage par la charge de la poudre, s'affaissa grièvement blessé. On craint pour sa vie.

La cour d'assises des Vosges vient de prononcer deux condamnations à mort : Cuny et Gley, âgés de seize ans, ont été reconnus coupables d'un assassinat commis à Gerardmer sur la personne de Parmentelat, ouvrier, qu'ils avaient, après la paye, attiré dans un bois pour le tuer et le voler.

Tout le monde connaît ces tombolas comiques dans lesquelles on gagne : une vue de cinq clous ; une paire de sous liés ; un portefeuille (un rameau avec ses feuilles) ; une vue de *Rhum* ; etc., etc.

C'est à peu près dans le même esprit que travaille M. X..., homme d'affaires. M. X... fait insérer dans les journaux l'avis suivant :

« Envoyez-moi 50 centimes par lettre affranchie, et je vous donne la recette pour gagner 10,000 fr. de rente. »

Les lettres arrivent par milliers, et M. X... répond très-sincèrement à ses correspondants :

« Le moyen de gagner 10,000 fr. de rente, c'est de faire ce que je fais. »

Dame !

Où trouver un être plus cyniquement féroce que cet homme des champs, en train de faire les honneurs de sa propriété à un visiteur ?

Au fond du parc coule une petite rivière. — Est-elle navigable ? demande le visiteur.

— Si navigable, qu'il y a six semaines, en la traversant en canot, il nous est advenu de sombrer.

— Et vous n'avez perdu personne en ce naufrage ?

— Ma foi, non ; ma belle-mère, qui s'est noyée, a été retrouvée le lendemain.

CONSEILS ET RECETTES.

LA VIANDE SAIGNANTE ET LES ENFANTS.

On lit dans l'*Hygiène pour tous* :

« Les viandes saignantes, ainsi que le jus de viandes saignantes, dont on gorge aujourd'hui les enfants, dans toutes les classes de la société, ne sont propres qu'à une chose, à leur donner des vers. Quoique les affections vermineuses soient à peu près rayées, par un grand nombre de médecins, du cadre des maladies de l'enfance, je persiste à regarder ces affections comme excessivement fréquentes chez les enfants, chez lesquels elles déterminent quelquefois les plus graves accidents.

» J'ai vu récemment, dans un département voisin de Paris, une petite fille atteinte d'une fluxion de poitrine. Cette enfant présentait des accidents nerveux qui entravaient la guérison et qui semblaient de la plus haute gravité. Ces accidents cessèrent comme par enchantement, après l'expulsion de deux énormes lombrices.

» Ce fait s'est présenté si souvent à mon observation que je regarde comme très-prudent, dans toutes les maladies de l'enfance, de faire une large part aux affections vermineuses. Je me suis très-bien trouvé et je me trouve très-bien encore, chaque jour, de cette manière de voir.

» D^r BROCHARD. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 septembre.

Le marché est beaucoup plus mouvementé que de coutume.

Notre rente 5 0/0 a oscillé de 120.50 à 120.10, elle reste en clôture à 120.22 1/2.

Les fonds étrangers paraissent plus spécialement affectés. On est à 86.35 et 86.30 sur l'Italien. Le Florin d'Autriche s'arrête à 77.35. Le Florin hongrois est à 94.50 et le Russe 5 0/0 1877 à 95, cours rond.

Le marché du comptant, fort bien approvisionné d'ordres d'achat, garde toute son animation. Il y a des demandes suivies sur les Bons privilégiés de l'Assurance Financière. Les achats portent sur la Banque hypothécaire aux environs de 640 et sur la Banque d'escompte aux environs de 840. La Société générale française de Crédit se maintient à 735. Il y a un sérieux avantage à acheter à ce prix.

Le Crédit mobilier français recule à 637.50. L'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol n'est plus qu'à 617.50. On fait 970 sur le Crédit lyonnais et 1,392.50 sur le Crédit Foncier.

LIVRES NOUVEAUX.

LES MARIAGES DE GARNISON: L'Honneur des Champavayre, par madame Claire de Chandeneux (1).

Cette 2^e série des *Mariages de garnison* n'est pas appelée à un moindre succès que la *Dot réglementaire*. C'est une de ces études dans lesquelles l'auteur des *Ménages militaires* excelle et qui lui ont depuis longtemps valu la faveur du public. Cette œuvre nouvelle, d'une conception dramatique puissante et d'une facture originale, attache l'esprit autant par la pureté de la forme que par l'intérêt de l'action habilement conduite; elle captive surtout par le relief des caractères et l'analyse des nobles passions mises en jeu.

(1) Un volume in-18. Prix 3 fr. 50. E. Plon et C^e, éditeurs, rue Garancière, 10, Paris.

M. VILOTEAU, opticien de Paris, est à Saumur. (Voir aux annonces.)

Pensionnat de M^{me} V^e Cavalier.

La rentrée des classes aura lieu le 4 octobre. Une rentrée se fera le 13 septembre pour toutes les élèves qui ne voudront pas prendre de plus longues vacances.

Institution de M^{le} Mathieu.

La rentrée des élèves dans l'institution dirigée par M^{le} MATHIEU aura lieu le lundi 4 octobre pour les pensionnaires et le mardi 5 pour les externes. (C'est par erreur qu'une autre date avait été donnée dans un numéro précédent du journal.)

M^{le} MATHIEU recommencera ses cours le vendredi 8 octobre, et les continuera aux mêmes jours et aux mêmes heures que les années précédentes.

L'Amygdaline composée par l'illustre Professeur Cazenave a pour base, comme l'indique son nom, un lait d'amandes délicieusement parfumé; elle s'emploie en lotions sur le visage, le cou et les épaules, et préserve la peau la plus délicate du *hâle*, des *rougeurs*, *efflorescences*, *taches de rousseur* et *coups de soleil*. Sous son influence, la peau devient *douce* et *veloutée*. L'Amygdaline prévient l'apparition des rides. — Paris, Avenue de l'Opéra, 47.
Dépôt à Saumur, chez M. Machet, coiffeur

Médaille d'ARGENT, Exposition 1879
THYMOL-DORÉ

Recommandé par les comités médicaux pour l'Hygiène, l'Assainissement, Bains, lotions, toilette intime, etc. Le Flac. 2 fr.
SAVON AU THYMOL-DORÉ
HYGIÉNIQUE ET CONSERVATEUR DE LA PEAU
THYMOLINE-DORÉ
POUDRE VELOUTÉE IMPALPABLE
Dépôt Général: 20, rue Richer, PARIS
BESSON, pharmacien, place de la Billange, MURAY, chemisier de MM. les officiers de l'Ecole, rue Saint-Jean.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.			
8 — 15 —		7 — 40 soir.	4 — 51 —		
11 — 25 —					
1 — 17 soir.					
4 — 55 —					
7 — 50 —					

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	6 h. 53 matin.			
8 — 35 —	5 — 17 soir.	8 — 30 soir.			
12 — 15 soir.		4 — 28 —			
6 — 45 —		10 — 47 —			

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 SEPTEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	86 75	»	»	Crédit Foncier colonial	430	»	»	C. gén. Transatlantique	602 50	»	»
3 % amortissable	88 05	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1395	»	»	Canal de Suez	1272 50	»	»
4 1/2 %	116 25	»	»	Obligations foncières 1877	366	»	»	Société autrichienne	605	»	»
5 %	120 10	»	»	Obligations communales 1879	474	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	517 50	»	»	Oblig. foncières 1879 3 %	470	»	»	Est	391	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	519	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	740	»	»	Midi	389 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	334	»	»	Crédit mobilier	640	»	»	Nord	394 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	566	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	773 50	»	»	Orléans	391	»	»
— 1865, 4 %	526	»	»	Est	777 50	»	»	Ouest	390	»	»
— 1869, 3 %	405	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1440	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	390 50	»	»
— 1871, 3 %	399 50	»	»	Midi	1057 50	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	392 50	»	»
— 1875, 4 %	527	»	»	Nord	1640	»	»	Paris-Bourbonnais	391	»	»
— 1876, 4 %	526	»	»	Orléans	1267 50	»	»	Canal de Suez	587 50	»	»
Banque de France	3470	»	»	Ouest	855	»	»				
Comptoir d'escompte	968 75	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1377 50	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir,
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
47^e ANNÉE (1879).

Prix du volume broché . . . 7 fr. »
cartonné . . . 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.

On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1879. — Le volume 1879 (47^e année), mis en vente le 5 décembre 1879.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIES PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.

1 volume broché . . . 7 fr. »
Cartonné . . . 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1880, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach . . . 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix . . . 15 fr.

VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché . . . 6 fr.
L'ouvrage complet . . . 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.

Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50
L'ouvrage complet . . . 15
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4. — 2^e édition.
Prix, broché . . . 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Paris . . . 7 fr. »
Départements . . . 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix: Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Dézé, libraire, rue Saint-Jean, n°1, à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

AVIS.

Les créanciers et fournisseurs de la succession bénéficiaire de M. PIETTE, architecte à Saumur, sont priés de vouloir bien remettre leurs titres et factures à M^e MÉHOUSAS, notaire, chargé de la liquidation. (567)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

POUR CAUSE DE DÉCÈS.

Le mardi 14 septembre 1880, à une heure,

A Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 1.

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

DESIGNATION.

Linge de corps et de ménage, vaisselle, batterie de cuisine, lits complets, armoire, buffet, tables, chaises, fauteuil Voltaire, commode, lampes pendule en marbre, crêtonne neuve pour rideaux, plusieurs pièces de toile en fil.
Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.
Au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (568)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON

Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE,

Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.

S'adresser à M. COURTET. (553)

GRANDE EXPOSITION D'OPTIQUE

Huit jours de vente seulement.

M. VILOTEAU, ingénieur-opticien-spécialiste, de Paris, a l'honneur de prévenir les habitants de Saumur qu'il vient d'arriver, place de la Billange, avec un grand assortiment d'optique. Plus de 10,000 paires de Lunettes et Pince-Nez en tous genres sont offerts à des prix modérés. Vérification sera faite de tous les verres (cristal de roche).

M. VILOTEAU possède un nouveau modèle de Pince-Nez tenant sans serré, avec foyer cylindrique (verres spéciaux pour les vues fatiguées).

Grand choix de Baromètres de salon, Bureau, salle à manger; Baromètres agricoles, Longues-vues, Jumelles théâtre, campagne et marine; Loupes et microscopes en tous genres.

Consultations gratuites pour la vue. Réparation de Baromètres, Niveaux et tous instruments d'optique.

Sur demande, M. VILOTEAU se rendra à Domicile.

Huit jours de vente seulement, place de la Billange.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D^r Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PREVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilogramme, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLÉRIER, pharmacien-chimiste. (443)

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-RELESSY *



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER
Adoptée par toutes les grandes Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

GUÉRISON INSTANTANÉE

DES

NEURALGIES, MIGRAINES

Maux de dents

de tête et d'oreilles

PAR LE

Spasalgique-Maréchal

2 fr. le flacon, dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt chez M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur.

PASTILLES GÉRAUDEL
AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION
LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON
RÉCOMPENSÉES par le Jury international
PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS

Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé.
Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes.
L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PRIX DE L'ETUI: 1^{fr} 50

VENTE EN GROS: A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE à SAINT-MÉNÉHOUD (Maine).
DÉTAIL: Dans toutes les Pharmacies. — 1^{fr} 50 contre mandat-poste.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur souverain.